

La fusion entre l'UCL et Saint-Louis passe un cap

■ Le principe de la fusion a été entériné, mais tout n'est pas réglé pour autant.

La semaine était cruciale pour le projet de fusion entre l'UCL et l'université Saint-Louis Bruxelles. Et elle s'est bien déroulée.

Mercredi, le conseil d'administration de l'UCL a voté à l'unanimité une note-cadre qui détermine les grands contours de la future fusion qui devrait se concrétiser en septembre prochain.

Ce vendredi, l'assemblée générale de Saint-Louis a fait de même, en entérinant cette même note avec une majorité de 65 % (13 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions).

C'est donc une étape importante en vue de cette fusion qui a été franchie.

Le respect des spécificités

Comme le confirment Vincent Blondel, recteur de l'UCL, et Pierre Jadoul, son homologue à Saint-Louis, ce document propose de rassembler les deux institutions autour d'un projet "fort".

Très concrètement néanmoins, les étudiants et le personnel des deux universités ne devraient pas connaître de grands changements. Si la direction des deux instances sera centralisée autour d'une unique équipe rectorale (l'entité Saint-Louis bénéficiera d'un

vice-recteur), il n'y aura pas de révolution sur le terrain. Les cursus donnés à Bruxelles et à Louvain-la-Neuve actuellement ne seront donc ni renforcés ni déformés. La fusion favorisera plutôt un plus grand nombre de collaborations entre les facultés.

"La fusion entend capitaliser sur les spécificités pédagogiques des deux universités, explique Pierre Jadoul. Nous avons par exemple toujours été reconnus à Saint-Louis pour nos possibilités de codiplomation, pour notre interdisciplinarité et l'enseignement multilingue que nous offrons. Ces spécificités demeureront."

Autonomie financière

Dans le même esprit, la dénomination "Saint-Louis" ne devrait pas disparaître du paysage universitaire.

Le nom qui pourrait être arrêté au printemps devrait être, pour ce qui sera l'entité bruxelloise de l'UCL, "UCLouvain-Saint-Louis".

Du point de vue du financement public, les négociations sont encore en cours pour voir comment il évoluera. Vincent Blondel précise par contre que dans un premier temps en tout cas, l'entité Saint-Louis continuera à béné-

ficier d'une grande indépendance financière.

Un document plus précis

Parmi le corps enseignant et étudiant, le principe de la fusion ne rencontre pas de grands obstacles. Beaucoup regrettent cependant que la note-cadre présentée cette semaine ne soit pas plus précise et laisse planer différents points d'interrogation, notamment quant à l'avenir des assistants.

"Oui, il y a des points qui doivent encore être affinés, admet Pierre Jadoul. Ces demandes de précisions sont légitimes, notamment pour le personnel."

Le recteur pointe, à titre d'exemples, les règles de promotion ou d'engagement.

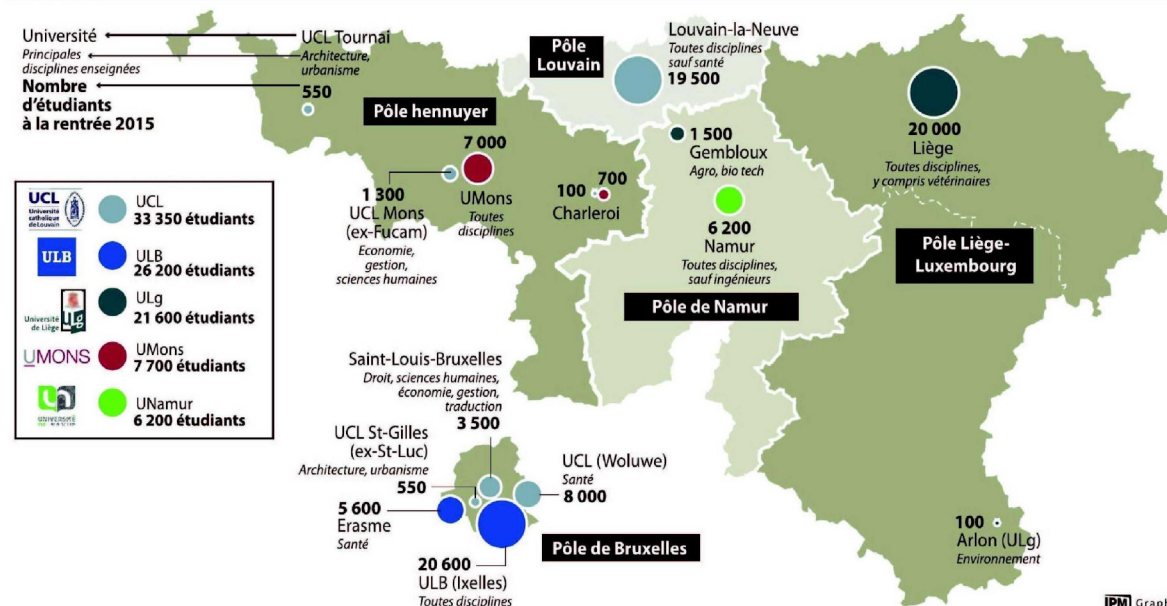
Pour préciser ces points, des groupes de travail vont désormais être mis en place, et un document plus précis sera proposé au printemps 2017. C'est cette dernière note qui, soumise à son tour à l'approbation des instances dirigeantes (voir ci-contre), précédera l'approbation formelle et définitive de la fusion.

"La fusion entend capitaliser sur les spécificités pédagogiques des deux universités. Ces spécificités demeureront."

PIERRE JADOU
Recteur
de l'université Saint-Louis
Bruxelles.

BdO

Le paysage universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles si la fusion UCL - Saint-Louis aboutit



Épinglé

Des négociations serrées sont à venir

Référendum. Le principe de la fusion a donc été approuvé par les instances de direction des deux universités. C'est cependant au mois de mars, à la suite d'un vote sur une note plus concrète et précise, que la fusion pourra être

formellement entérinée.

Large majorité. Ce vote s'annonce plus serré. A Saint-Louis (où certaines craintes liées à la fusion existent encore), le quorum au sein de l'AG devra être de 80 % en faveur de la fusion, afin que l'ASBL qui encadre l'université puisse être dissoute. D'ici là, les négociations au sein de l'université se poursuivront donc avec vigueur.

Etudiants. On retrouvera parmi les votants les représentants étudiants dont les voix pèsent 20 % du total des votants. A l'instar des autres corps universitaires, ces représentants organiseront un large référendum en début d'année qui sera ouvert à l'ensemble des étudiants, et qui devrait définir leur vote. Ce référendum étudiant sera donc particulièrement observé.